



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Territoire d'Aurillac

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-0-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

Commune de REILHAC lieu-dit: Lasplagne et Lagarde
Route Départementale n° 922 (hors agglomération)
Objet : Travaux d'enrobé

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015

Vu l'arrêté n° 25-0892 du 02 avril 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu la consultation des Maires de REILHAC; JUSSAC ; SAINT-MARTIN-VALMEROUX; PLEAUX; ALLY; SAINT-PAUL-DES-LANDES; NAUCELLES; YTRAC

Vu la consultation de monsieur le Préfet du Cantal en date du 6 juin 2025

Vu l'avis favorable du service des transports en date du 11 juin 2025

Vu la demande de l'Entreprise COLAS

Considérant que les travaux cités en objet nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier

Sur proposition de Monsieur le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les nuits du 18 au 19 juin ; du 19 au 20 juin et du 23 au 24 juin 2025 de 20h00 jusqu'à 6h00 ; la Route Départementale n° 922 sera fermée à la circulation entre le PR 3+400 (sortie de Naucelles) et le PR 5+000 (sortie carrefour Lagarde)

ARTICLE 2

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation

- Pour les **Véhicules légers** par les RD 59; 52 et 922, via Salemagne-La Calmetoune-Brousse-Les 4 Chemins.
- Pour les **poids lourds** par les RD 922; 680; 2 et 120, via Ally; Pleaux ; St Paul des Landes.

ARTICLE 3

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise COLAS chargé des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation
- 4 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 5 le retrait de la signalisation en fin de chantier

ARTICLE 4

La signalisation, la présignalisation et le retrait de l'itinéraire de déviation seront mis en place et entretenus par Le CRD de ST CERNIN.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

ARTICLE 6

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois pour présenter soit un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 7

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur des Mobilités
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
- Mrs et Mmes les Maires de REILHAC; SAINT-MARTIN-VALMEROUX; PLEAUX; ALLY; SAINT-PAUL DES LANDES; JUSSAC; NAUCELLES; YTRAC
- M. le Directeur de l'entreprise COLAS

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
- M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

A Aurillac le 13 JUIN 2025

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation
Le Directeur des Mobilités



Philippe FABREGUE

TRAVAUX ENROBE
SECTEUR REILHAC

PL

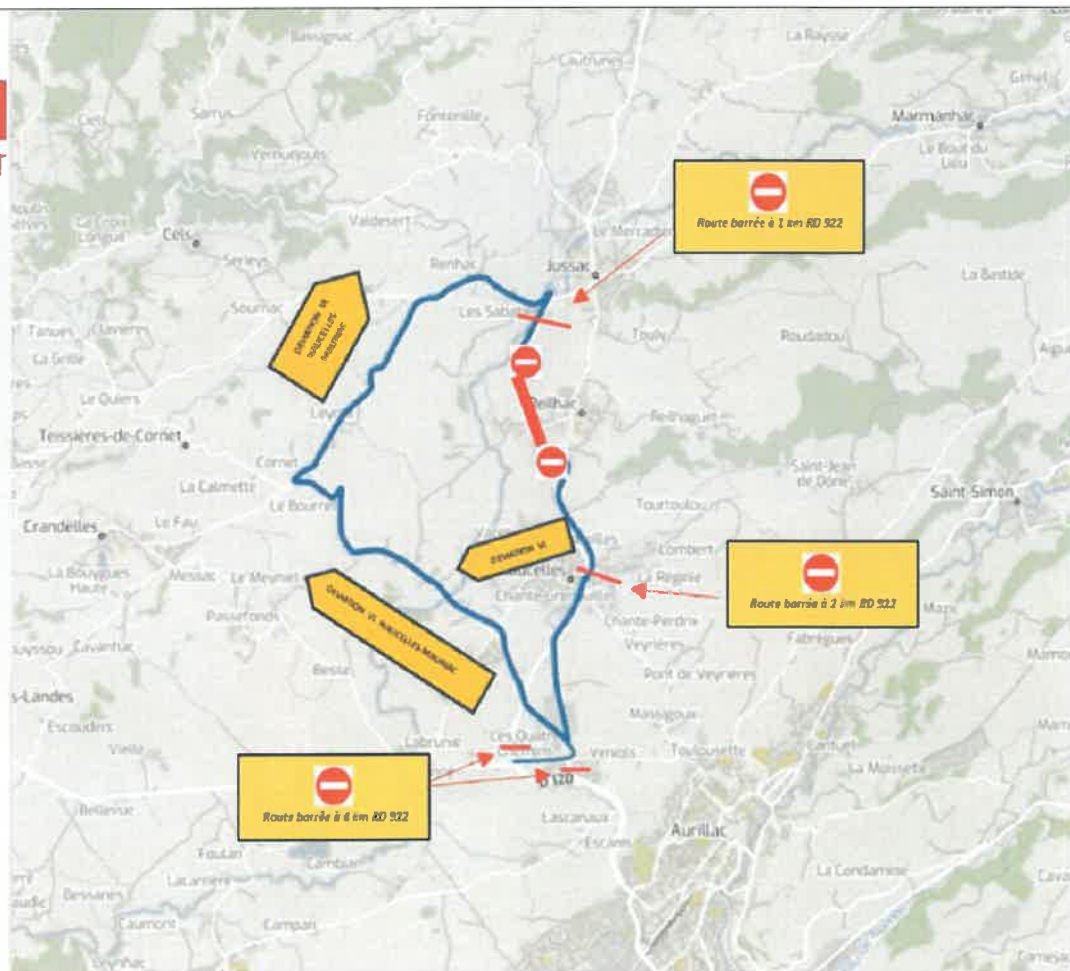
Itinéraire de Déviation



TRAVAUX ENROBE
SECTEUR REILHAC

DEVIATION VL

Itinéraire de Déviation



Panneaux d'information travaux REILHAC

Ecriture 125

1000

1000



Isabelle Brasquies-Pautaire

De: Mairie JUSSAC <mairie.jussac@orange.fr>
Envoyé: vendredi 6 juin 2025 12:02
À: Vincent Galibern
Objet: RE : avis sur déviation RD922 REILHAC - TRAVAUX DE NUIT

Bonjour,

La Commune de JUSSAC donne un **Avis Favorable** pour les déviations projetées.

Bien cordialement, Benjamin.
Mairie de JUSSAC.

Mairie de Jussac
1 Allée des Pavillons
15250 JUSSAC
04.71.46.65.44
<https://www.facebook.com/jussac.fr/>
https://www.instagram.com/mairie_jussac/
<https://www.jussac.fr/fr/>

Le : 06 juin 2025 à 09:57 (GMT +02:00)

De : "Vincent Galibern" <VGALIBERN@cantal.fr>

À : "Mairie de REILHAC" <mairie.reilhac@wanadoo.fr>, "Mairie de NAUCELLES" <mairie-naucelles@wanadoo.fr>, "Mairie SAINT MARTIN VALMEROUX" <mairie.saint-martin-valmeroux@wanadoo.fr>, "Mairie ALLY" <mairiedally@orange.fr>, "Mairie PLEAUX" <pleaux@wanadoo.fr>, "Mairie SAINT PAUL DE SALERS" <saintpauldesalers@wanadoo.fr>, "Mairie YTRAC" <accueil@mairie-ytrac.fr>, "Mairie JUSSAC" <mairie.jussac@orange.fr>, "DELCAUSSE François" <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>, "transports15@auvergnerhonealpes.fr" <transports15@auvergnerhonealpes.fr>, "celine.joanny@cantal.gouv.fr" <celine.joanny@cantal.gouv.fr>

Cc : "Didier Roux" <DRoux@cantal.fr>, "CRD-STCernin" <CRD-STCernin@cantal.fr>, "Laurent Goubert" <lgoubert@cantal.fr>, "Alexandre Celles" <ACelles@cantal.fr>, "Franck Membrado" <fmembrado@cantal.fr>, "David Escassut" <descassut@cantal.fr>

Objet : avis sur déviation RD922 REILHAC - TRAVAUX DE NUIT

Bonjour,

Merci de me faire part de votre avis sur les déviations projetées permettant de réaliser les travaux d'enrobé **de nuit** sur la RD922 secteur REILHAC

Dans l'attente de votre retour.

Cordialement.



Vincent GALIBERN
DGT / Agence Départementale d'Aurillac
Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)
gsm : 06 89 81 42 22
vgalibern@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement: n'imprimez ce mail que si nécessaire.



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Isabelle Brasquies-Pautaire

De: Mairie PLEAUX <pleaux@wanadoo.fr>
Envoyé: mercredi 11 juin 2025 11:09
À: Vincent Galibern
Objet: RE: avis sur déviation RD922 REILHAC - TRAVAUX DE NUIT

Bonjour,

Le Maire de PLEAUX donne son avis favorable à la déviation PL proposée.

Cordialement,

Secrétariat - Mairie de PLEAUX
2 Place Georges Pompidou
15700 PLEAUX
04 71 40 41 18
www.pleaux.fr



De : Vincent Galibern <VGALIBERN@cantal.fr>

Envoyé : vendredi 6 juin 2025 09:57

À : 'Mairie de REILHAC' <mairie.reilhac@wanadoo.fr>; Mairie de NAUCELLES <mairie-naucelles@wanadoo.fr>; Mairie SAINT MARTIN VALMEROUX <mairie.saint-martin-valmeroux@wanadoo.fr>; Mairie ALLY <mairiedally@orange.fr>; Mairie PLEAUX <pleaux@wanadoo.fr>; Mairie SAINT PAUL DE SALERS <saintpauldesalers@wanadoo.fr>; Mairie YTRAC <accueil@mairie-ytrac.fr>; Mairie JUSSAC <mairie.jussac@orange.fr>; DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>; transports15@auvergnerhonealpes.fr; celine.joanny@cantal.gouv.fr

Cc : Didier Roux <DRoux@cantal.fr>; CRD-STCernin <CRD-STCernin@cantal.fr>; Laurent Goubert <lgoubert@cantal.fr>; Alexandre Celles <ACelles@cantal.fr>; Franck Membrado <fmembrado@cantal.fr>; David Escassut <descassut@cantal.fr>

Objet : avis sur déviation RD922 REILHAC - TRAVAUX DE NUIT

Bonjour,

Merci de me faire part de votre avis sur les déviations projetées permettant de réaliser les travaux d'enrobé de nuit sur la RD922 secteur REILHAC

Dans l'attente de votre retour.

Cordialement.



Vincent GALIBERN
DGT / Agence Départementale d'Aurillac
Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)
gsm : 06 89 81 42 22
vgalibern@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire.



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Isabelle Brasquies-Pautaire

De: DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé: vendredi 6 juin 2025 15:00
À: Vincent Galibern
Objet: RE: avis sur déviation RD922 REILHAC - TRAVAUX DE NUIT

Bonjour,

Pas de difficulté pour les TC Région.

Cordialement,

François Delcausse

Assistant technique
Service antenne du Cantal
Direction adjointe territoire Auvergne
Direction des mobilités territoriales interurbaines et scolaires
Tél. : 04 73 31 85 02 - Mobile : 06 17 26 85 31



Ouverture au public le mercredi de 10 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 13 h 30 à 15 h 30.



De : Vincent Galibern <VGALIBERN@cantal.fr>

Envoyé : vendredi 6 juin 2025 09:57

À : 'Mairie de REILHAC' <mairie.reilhac@wanadoo.fr>; Mairie de NAUCELLES <mairie-naucelles@wanadoo.fr>; Mairie SAINT MARTIN VALMEROUX <mairie.saint-martin-valmeroux@wanadoo.fr>; Mairie ALLY <mairiedally@orange.fr>; Mairie PLEAUX <pleaux@wanadoo.fr>; Mairie SAINT PAUL DE SALERS <saintpauldesalers@wanadoo.fr>; Mairie YTRAC <accueil@mairie-ytrac.fr>; Mairie JUSSAC <mairie.jussac@orange.fr>; DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>; transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>; celine.joanny@cantal.gouv.fr

Cc : Didier Roux <DRoux@cantal.fr>; CRD-STCernin <CRD-STCernin@cantal.fr>; Laurent Goubert <lgoubert@cantal.fr>; Alexandre Celles <ACelles@cantal.fr>; Franck Membrado <fmembrado@cantal.fr>; David Escassut <descassut@cantal.fr>

Objet : avis sur déviation RD922 REILHAC - TRAVAUX DE NUIT

Bonjour,

Merci de me faire part de votre avis sur les déviations projetées permettant de réaliser les travaux d'enrobé de nuit sur la RD922 secteur REILHAC

Dans l'attente de votre retour.

Cordialement.

**Vincent GALIBERN**
DGT / Agence Départementale d'Aurillac
Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)
gsm : 06 89 81 42 22
vgalibern@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement: n'imprimez ce mail que si nécessaire.

**cantal**
pass

**TOUJOURS ET
DE SPORT**

8[€] = 1

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Isabelle Brasquies-Pautaire

De: Mairie ALLY <mairiedally@orange.fr>
Envoyé: mardi 10 juin 2025 10:25
À: Vincent Galibern
Objet: RE : avis sur déviation RD922 REILHAC - TRAVAUX DE NUIT

Bonjour,

Nous vous donnons un avis favorable pour la mise en place des déviations.

Bonne réception

Le Maire
M. Pascal TERRAIL

Le : 06 juin 2025 à 09:57 (GMT +02:00)

De : "Vincent Galibern" <VGALIBERN@cantal.fr>

À : "Mairie de REILHAC" <mairie.reilhac@wanadoo.fr>, "Mairie de NAUCELLES" <mairie-naucelles@wanadoo.fr>, "Mairie SAINT MARTIN VALMEROUX" <mairie.saint-martin-valmeroux@wanadoo.fr>, "Mairie ALLY" <mairiedally@orange.fr>, "Mairie PLEAUX" <pleaux@wanadoo.fr>, "Mairie SAINT PAUL DE SALERS" <saintpauldesalers@wanadoo.fr>, "Mairie YTRAC" <accueil@mairie-ytrac.fr>, "Mairie JUSSAC" <mairie.jussac@orange.fr>, "DELCAUSSE François" <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>, "transports15@auvergnerhonealpes.fr" <transports15@auvergnerhonealpes.fr>, "celine.joanny@cantal.gouv.fr" <celine.joanny@cantal.gouv.fr>

Cc : "Didier Roux" <DRoux@cantal.fr>, "CRD-STCernin" <CRD-STCernin@cantal.fr>, "Laurent Goubert" <lgoubert@cantal.fr>, "Alexandre Celles" <ACelles@cantal.fr>, "Franck Membrado" <fmembrado@cantal.fr>, "David Escassut" <descassut@cantal.fr>

Objet : avis sur déviation RD922 REILHAC - TRAVAUX DE NUIT

Bonjour,

Merci de me faire part de votre avis sur les déviations projetées permettant de réaliser les travaux d'enrobé **de nuit** sur la RD922 secteur REILHAC

Dans l'attente de votre retour.

Cordialement.



Vincent GALIBERN
DGT / Agence Départementale d'Aurillac
Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)
gsm : 06 89 81 42 22
vgalibern@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire.



**TOUJOURS ET
DE SPORT**

8[€] = 1

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Isabelle Brasquies-Pautaire

De: Vincent Galibern <VGALIBERN@cantal.fr>
Envoyé: vendredi 6 juin 2025 09:57
À: 'Mairie de REILHAC'; Mairie de NAUCELLES; Mairie SAINT MARTIN VALMEROUX; Mairie ALLY; Mairie PLEAUX; Mairie SAINT PAUL DE SALERS; Mairie YTRAC; Mairie JUSSAC; DELCAUSSE François; transports15@auvergnerrhonealpes.fr; celine.joanny@cantal.gouv.fr
Cc: Didier Roux; CRD-STCernin; Laurent Goubert; Alexandre Celles; Franck Membrado; David Escassut
Objet: avis sur déviation RD922 REILHAC - TRAVAUX DE NUIT
Pièces jointes: 1 Arrete_deviation.doc; 3 modèle communiqué presse.doc; PLANS DE DEVIATION.pdf

Bonjour,

Merci de me faire part de votre avis sur les déviations projetées permettant de réaliser les travaux d'enrobé **de nuit** sur la RD922 secteur REILHAC

Dans l'attente de votre retour.

Cordialement.



Vincent GALIBERN
DGT / Agence Départementale d'Aurillac
Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)
gsm : 06 89 81 42 22
vgalibern@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire.